



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

Des partenaires soupçonneux

Le Conseil fédéral a annoncé pour l'automne la publication d'un grand rapport sur la politique de sécurité de la Confédération. Il servira de base aux orientations des prochaines années. Le départ de Mme Amherd aura sans doute peu d'influence sur son contenu.

Un long entretien avec M. Markus Mäder, secrétaire d'Etat à la politique de sécurité, publié dans *Stratos*¹ d'octobre dernier, permet d'en deviner les grandes lignes. Les constats qu'il établit à propos de nos rapports avec nos voisins sont édifiants.

M. Mäder affirme que nos voisins et partenaires scrutent «attentivement» «notre comportement et notre attitude». Cela influencera «leur prédisposition à coopérer avec la Suisse». Les États limitrophes, l'OTAN et l'UE auraient «de la compréhension pour le fait que la Suisse tient à sa neutralité.» Mais «celle-ci sera acceptée aussi longtemps qu'il ne s'agit pas d'une neutralité de principe (*Gesinnungsneutralität*), par laquelle nous ne saurions décider qui est l'agresseur et qui est la victime».

Il ajoute: «La compréhension de nos partenaires s'arrête au moment où la

Suisse empêche d'autres États de soutenir l'Ukraine dans sa défense militaire vitale (existentielle Abwehrkampf)».

En langage fédéral, comprenons que nos voisins sont prêts à exercer des pressions sur la Suisse et sa neutralité. Outre l'adoption de mesures particulières, ils pourront aller jusqu'à exiger que la Suisse s'aligne sur leur lecture des événements. Beaucoup l'avaient pressenti après l'attaque russe de 2022. Il faut saluer que le secrétaire d'Etat le mentionne presque clairement dans une publication officielle.

Il n'y aurait que «*peu de compréhension*» pour la position de la Suisse en matière d'autorisation de réexportation d'armes. La réforme en cours de la loi sur le matériel de guerre est acceptable du point de vue de la neutralité autant que du maintien de notre industrie de défense². Mais cette réforme fait aussi suite à de virulentes critiques étrangères. Dans quelle mesure avons-nous cédé?

Le secrétaire d'Etat insiste sur l'importance que nos partenaires accordent, dans leur coopération avec nous, à la

sécurité de l'information. La thématique de ce point est inattendue. On serait tenté d'en déduire que des mesures de surveillance, nouvelles ou renforcées, prises par la Suisse dans les dernières années, découleraient autant sinon plus de la volonté de démontrer sa crédibilité que de la menace réelle d'être victime d'espionnage.

A demi-mot, M. Mäder fait état d'un durcissement des relations inter-étatiques en Europe occidentale également. Le contexte sécuritaire, les incertitudes liées à la présidence de Donald Trump, mais aussi à l'attitude de la Russie ou de la Chine, inciteraient les pays de notre entourage stratégique à exercer à notre rencontre de nouvelles formes de pression, quitte à les accroître. Celles-ci pourraient aller bien au-delà de la suspension de programmes d'échanges universitaires comme ce fut le cas après le vote du 9 février 2014, et viser notre industrie d'armement, nos exportations ou notre place financière. Entre révision de la loi sur le matériel de guerre et sécurité de l'information, ces pressions, parfois en résonance avec les positions de certains parlementaires –

ce fut le cas en matière de réexportation d'armes – ont une influence directe sur le fonctionnement de nos institutions et l'orientation de nos politiques. Il faut en être conscient.

La réponse réside dans la crédibilité de notre défense et de notre préparation. Reste encore à définir comment, et à quel prix. Le DDPS voit actuellement l'augmentation de la coopération militaire internationale comme une manière de compenser la faiblesse de nos budgets. Le dernier numéro de *Stratos* porte ce message. C'est la réponse du militaire inquiet au politique insouciant. Mais cela n'est pas sans risque pour notre neutralité. Il y a comme un paradoxe qui voit des initiatives utiles à notre défense être pernicieuses pour notre diplomatie. Nous y reviendrons.

Félicien Monnier

¹ «Die Stärke des Schweizerischen Sicherheitspolitik liegt im Verbund», in *Stratos, Revue scientifique militaire de l'Armée suisse*, n° 2-24 du 31 octobre 2024: *Internationale Kooperation – Interoperabilität*, p. 123ss.

² Pierre-Gabriel Bieri, «Réexportation d'armes», *La Nation* n° 2264, du 18 octobre 2024.

L'inégalité des revenus augmente-t-elle?

Ceux qui gagnent beaucoup gagnent toujours davantage; ceux qui gagnent peu gagnent toujours moins. L'écart se creuse au fil des années. L'inégalité devient criante. L'équilibre social du pays est menacé. Tout cela est bien connu; la gauche le répète à satiété; les «gros» doivent être matraqués.

Et pourtant, c'est faux. L'Institut de politique économique suisse de l'Université de Lucerne (Institut für Schweizer Wirtschaftspolitik – IWR) démontre le contraire. Sur la base de calculs reposant notamment sur les statistiques fiscales, il décrit l'évolution de la répartition des revenus. Depuis un siècle environ, les 10% de la population bénéficiant des plus hauts revenus gagnent environ 30% du revenu total des habitants du pays; le chiffre est à peu près stable. Tout en haut du panier, le 1% des super privilégiés gagne 10% du total, part stable elle aussi.

L'importance de la classe moyenne (celle dont le revenu est compris entre 70% et 150% du revenu médian de la population) ne varie guère non plus. De 1998 à 2021, elle oscille entre 55% et 60% de l'ensemble. De même pour la tranche de 20% de la population au gain le plus faible: c'est toujours environ 9%.

En comparaison internationale avec l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche,

la France, l'Italie, la Suède et les USA, l'écart entre les hauts et les bas revenus bruts est le plus faible en Suisse (plus faible qu'en Suède!). Si l'on considère le revenu disponible après impôt et autres ponctions publiques, la Suisse est dans la moyenne, car la fiscalité est moins lourde que dans certains autres États. En comparaison intercantonale, le Canton de Vaud est légèrement au-dessus de la moyenne suisse.

Comment expliquer alors l'idée persistante que la disparité des revenus augmente? M. Markus Som, éditeur du *Beobachter*, y voit l'effet de la tendance gauchisante de la plupart des journalistes. C'est bien possible; à force d'être répétées, les idées fausses deviennent des idées reçues. Mais il y a probablement d'autres causes. La grande visibilité des multimillionnaires à la tête des cyber-multinationales, même si c'est à l'étranger, ou de quelques banquiers au salaire indécent nourrit probablement le sentiment que les puissants s'en mettent plein les poches. Et, humainement, pour beaucoup de gens qui doivent surveiller leurs dépenses, la critique envieuse du luxe est un penchant bien naturel. Mais la conduite de la politique ne doit pas être dictée par une image déformée de la réalité.

Jean-François Cavin

Subterfuges financiers

«Lunaire.» *La Nation* précède l'événement. Nul besoin d'être progressiste pour être en avance sur son temps. Notre numéro du 10 janvier décrivait les procédés étonnants grâce auxquels le Conseil d'Etat a longtemps péjoré le résultat des comptes. Quelques jours plus tard, le Grand Conseil genevois examinait l'un de ces trucs, le préfinancement de dépenses non encore décidées; et il semble considérer que la manipulation est inconvenante. Quelqu'un a dit que la pratique vaudoise était «lunaire». Il est vrai que la lune, qui dessine un D lorsqu'elle croît, est une menteuse.

Rectificatif, hélas. Prêt à toutes les manœuvres, le Conseil d'Etat, à l'étonnement quasi général et contrairement à ses déclarations antérieures, a admis l'idée d'une baisse de l'impôt de 7% sur la législation, pour faire pièce à l'initiative populaire qui réclame 12%. Pour les initiants, le rabais concerne les impôts sur le revenu et la fortune. Mais pour le Conseil d'Etat, contrairement à

ce que nous avons écrit, c'est seulement sur le revenu. La ponction vaudoise sur la fortune, que celle-ci monte à 200 000 francs ou à 10 millions, est une des plus fortes des Cantons suisses. Le gouvernement n'en a cure. On croyait qu'il avait tourné au centre-droite.

Le bouclier conditionnel. La dernière astuce est scandaleuse. Depuis longtemps, un «bouclier fiscal» fixait une limite supérieure à l'impôt, pour protéger les gros contribuables contre une taxation confiscatoire. Lors d'une récente révision de la loi, ce bouclier a été supprimé par inadvertance. Cela a conduit tel important contribuable à quitter le Canton. Tout le monde admet qu'il faut rectifier l'erreur. Mais le Conseil d'Etat conditionne le rétablissement de cette indispensable protection au rejet de «l'initiative des 12%», biaisant ainsi le débat. Un recours de droit public est déposé. En droit pénal, serait-ce du chantage?

C.

Entretiens du mercredi

Prochain rendez-vous:

29 janvier: **Germaine de Staël et l'invention de l'Etat-nation.**
Avec M. Olivier Meuwly, historien.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Bureaucratie...!

Qu'il semble loin le temps du slogan «il est interdit d'interdire!» cher au joli mois de mai 1968. Ceux-là mêmes qui l'adressaient avec jubilation à la face du bourgeois de l'époque ont évolué et on constatera que ce n'est pas dans le sens qu'ils se l'imaginaient. L'appétence au risque a disparu, l'appel à la norme est dans toutes les bouches ou presque, justifié par l'indispensable respect d'une sacro-sainte égalité. Et qui dit nouvelles normes implique aussi nouveaux contrôles, nouveaux préposés aux vérifications, nouvelles complications administratives.

On nous pardonnera un brin de schématisme, mais tout commence peut-être à l'école, lorsque le plus important n'est plus de trouver un résultat ou d'exprimer une idée, quitte à sortir du cadre, mais bien de respecter la consigne. Cet élément fait d'ailleurs l'objet d'appréciations: est bien noté celui qui se distingue non pas par un esprit libre ou une créativité accrue, mais bien par le suivisme d'une consigne pas toujours évidente. C'est ainsi que l'on formate les jeunes générations.

Normes nombreuses et pointillistes

On entend souvent dire que le bon sens a disparu, remplacé par des normes toujours plus nombreuses et toujours plus détaillées. Il est certes plus simple

pour un agent de la main publique de se réfugier derrière un article réglementaire que de devoir apprécier une situation en son âme et conscience, *a fortiori* lorsque règne en maître la crainte de se tromper ou celle de se voir reprocher une appréciation peut-être audacieuse. On le sait, l'administration et le monde politique ne supportent pas l'erreur, surtout lorsque celle-ci se trouve ensuite fustigée par les médias et les réseaux sociaux. Dès lors, le recours aux normes pointillistes a tout de la solution miracle, mais c'est aussi la voie de la facilité. On ajoutera, pour faire bon poids, la propension des élus à vouloir pallier par une nouvelle norme le moindre dysfonctionnement de la société, même s'il s'agit d'un cas isolé.

Le rôle joué par les parlementaires de tous niveaux n'est pas anodin dans ce cadre. Guidés par l'exigence morale d'instaurer une égalité aussi parfaite que possible – chose plus difficile à concrétiser lorsque la norme est générale – le choix est vite fait: le détail prime sur la vue d'ensemble. On voit ainsi fleurir des lois fédérales, mais bien souvent aussi cantonales, de plus en plus détaillées qui, lorsqu'elles ne le sont pas suffisamment, se voient compléter par des règlements ou des directives d'application. La récente réglementation sur le patrimoine arborisé du Canton en est un bon exemple, mais gageons que la future loi sur l'énergie ne man-

quera pas de ressources en la matière. S'agissant des arbres, nous avons dorénavant une loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) accompagnée de son règlement (RLPrPNP); les communes devront édicter un règlement (bon prince l'Etat fournit un règlement type) et se soumettre à toute une liste de tâches obligatoires ou facultatives. On se doute bien que la gestion de l'ensemble nécessitera de renforcer les services administratifs tant cantonaux que communaux...!

Où est le bon sens?

On se rappelle peut-être la jolie histoire de la remise à l'ordre de l'ex-service du développement territorial (SDT) par le tribunal cantonal vaudois (CDAP) (24 heures du 21 septembre 2021), lorsqu'une commune qui avait acquis une antique bergerie sise hors des zones à bâtir souhaitait, après avoir utilisé le terrain à d'autres fins, la mettre à disposition de l'apiculteur en charge de la miellerie communale. Pas question! considéraient les fonctionnaires du SDT: le changement d'affectation du bâtiment en «construction liée à l'agriculture de loisir» ne permettait pas de mise en conformité et, dès lors, le bâtiment devait être démoli. Heureu-

sement le bon sens des juges est venu corriger les fonctionnaires qui en manquaient singulièrement... mais qui appliquaient avec zèle la réglementation.

Il est certes difficile de fustiger l'honorable fonctionnaire qui applique au mieux la réglementation, quitte à se réfugier derrière la formule «le règlement, c'est le règlement»! Il fait après tout son travail et souhaite éviter de froisser sa hiérarchie (pour le justiciable c'est parfois différent). On en voudra en revanche à cette hiérarchie, et plus largement aux membres des exécutifs, souvent à l'origine de la prolifération réglementaire. Car si le parlementaire a souvent tendance à trop entrer dans le détail, que dire des services administratifs qui sont en charge des projets de loi et de leur déclinaison réglementaire!

En admettant de laisser des marges d'appréciation aux organes exécutifs, on aurait avantage à s'interroger en amont sur la nécessité et l'utilité d'édicter une nouvelle norme, ainsi que sur le degré de perfectionnisme qu'elle devrait requérir, tout en ayant à l'esprit qu'en la matière la retenue, voire l'abstention, sont souvent de bonne politique.

Jean-Hugues Busslinger

Passé simple, 10 ans et 100 numéros

Bravo à Justin Favrod et à son épouse Christine Mercier pour leur obstination! *Passé simple*, la fameuse revue romande d'histoire et d'archéologie, a dix ans d'âge et va publier dans quelques jours son 100^e numéro. Le numéro de lancement, en décembre 2014, présentait son dossier principal sur «Adélaïde, la plus romande des impératrices», puis dès janvier 2015, avec régularité, les fascicules ont continué sans aucune interruption à être publiés chaque mois, pour la joie de ses abonnés de la première heure et de ses nouveaux lecteurs. Leur progression, grâce à un effort constant de promotion, a peu à peu touché 4100 abonnés, assurant à ses rédacteurs des rentrées suffisantes pour continuer l'aventure.

La vieille recette des classiques, distraire et cultiver, a été appliquée avec discernement, mais il a fallu de l'énergie, un esprit d'équilibre et une vision pondérée pour attirer les amateurs d'histoire de chacun des Cantons romands: si aucun article ne touche le Valais, pas de lecteurs valaisans! Et si chaque numéro parlait des Burgondes ou se spécialisait dans les fouilles du Néolithique, les abonnés renonceraient vite... Dans chaque livraison, le souci reste de fournir des dossiers et des articles vivants, variés, touchant toutes les époques et toutes les régions. Sont intervenus les balades dans les paysages et les villages, les recettes de cuisine, les mots croisés, les comptes rendus, donnant au fur et à mesure de la variété et de la légèreté aux contenus plus sérieux, qui ne sont pas moins plaisants pour autant.

Quelques numéros n'ont été consacrés qu'à un seul sujet, et nous avons ainsi pu profiter de fascicules bien informés sur la Révolution neuchâteloise de 1848, la ville d'Orbe, le Nord vaudois ou l'horlogerie dans l'Arc jurassien, pour mentionner les numéros

spéciaux de ces deux dernières années. Les autres livraisons présentent les sujets les plus divers, personnalités, régions, économie, monuments, artistes... vrai kaléidoscope d'approches et de questions.

Une originalité encore: les auteurs des contributions sont le plus souvent des amateurs passionnés, qui ont étudié tel sujet et qui proposent un aspect ou un résumé de leurs recherches. Le travail des responsables consiste principalement dans la clarté rédactionnelle des textes et le choix des illustrations, fort nombreuses sur tous les domaines. Ainsi sont assurées l'unité de ton et une certaine uniformité dans le traitement des sujets. *Passé simple* a un style propre qui contribue à son succès, loin des carcans académiques. D'ailleurs, les professeurs d'université ne sont pas les plus nombreux à fournir des études...

Une modeste contribution nous a permis de lire le dossier du prochain numéro, qui traite de la consécration de la Cathédrale de Lausanne en 1275: des études fort intéressantes ouvrent ainsi la 750^e année de cet événement européen qui a réuni le pape et l'empereur.

A propos de cet anniversaire, mentionnons le numéro spécial d'une autre revue, celle de la Société d'histoire de l'art en Suisse, intitulée k + a, en français *Art + Architecture en Suisse*: entièrement consacré à la Cathédrale, il contient des contributions originales et variées sur le monument et son histoire, renouvelant certains points de vue considérés comme acquis (N° 4, 2024, en vente à la boutique de la Cathédrale).

Longue vie au passionnant *Passé simple*, pour notre plaisir et notre instruction historique!

Yves Gerhard

Occident express 131

La foule qui rentrait lentement dans l'église Saint-Marc, tout près de chez moi, avait attiré mon attention. A cause du décalage du calendrier julien, j'avais oublié que c'était l'Epiphanie. Piqué de curiosité, j'ai pénétré dans le vaste édifice. Restant sur le côté, j'ai longuement observé le défilé des fidèles, écouté les chants et tenté de comprendre la liturgie. La perfection de l'organisation était manifeste. Chacun, fidèle, pope ou chantre, connaissait son rôle, sa place et ceux des autres. Les orthodoxes, un peu comme les juifs, rentrent et sortent et se déplacent constamment à travers le temple. On se signe, on embrasse l'icône, on va allumer un cierge, on reste debout et on chante, mais chacun à son rythme. Ne s'assoient sur les côtés que ceux qui ne peuvent rester debout. C'est une sorte de ballet auquel on assiste, presque silencieux, sans aucun heurt, sans aucune hésitation, et dont tous les participants rivalisent de révérence les uns envers les autres. Pour y parvenir, personne ne donne d'ordre ou même de consigne. Ici pas de curé qui fait signe à son audiance de se lever. Le décalage entre ce

qui se passait entre les murs de cette église et ce qui se passait au-dehors m'est soudain apparu, d'une façon si nette qu'elle en était insupportable. A l'extérieur on observe une négligence généralisée, de la violence dans tous les rapports sociaux, des abus de pouvoir systématiques, c'est-à-dire une société éclatée, en conflit permanent avec elle-même. A l'intérieur, les mêmes acteurs étaient soudain transformés, civils, respectueux, apaisés et conscients de leur place au sein de la communauté. En miniature, ces fidèles et ces popes représentaient l'idéal social le plus élevé, celui d'une gestion collective horizontale et verticale à la fois, dénuée de conflit et de friction, où chaque individu demeurerait un individu tout en formant un groupe harmonieux. Lorsque j'étais chrétien fidèle et pratiquant, les mêmes idées m'avaient traversé l'esprit, mais jamais avec la même acuité. Les religions constituées ont partout perdu du terrain et il n'est pas farfelu d'imaginer la disparition pure et simple d'une ou plusieurs d'entre elles dans les décennies qui viennent. Celles-ci s'opposent en effet, toutes, par la nature même de leur proposition, aux formes dominantes et conquérantes du capitalisme libéral moderne. Et partout également, ces religions constituées se sont rendues coupables de crimes que rien ne peut pardonner, dont la noirceur est insondable. Ce qu'il en reste aujourd'hui, au-delà de la majorité de l'histoire de l'art mondiale et de l'alphabetisation de la planète, ce sont ces témoignages disparaissant de la nature humaine dans sa plus noble et sa plus intelligente manifestation.

David Laufer

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Le déterminisme woke

Le *wokisme* est un ensemble hétéroclite de luttes égalitaires. Ces luttes ne sont pas toujours cohérentes les unes avec les autres. Toutefois, elles s'accordent sur deux points. Le premier est bien connu: elles partagent le même ennemi de référence, ce fameux mâle blanc occidental, raciste, sexiste et tout.

Le second point tient à leur structure même. Toutes reposent sur une philosophie déterministe. Aux yeux du *woke*, la liberté de jugement, de décision et d'action, tout ce qui donne le poids de la responsabilité à nos actions, n'existe pas. L'individu croit qu'il est libre, mais ses pensées, paroles et actes ne sont en réalité que l'aboutissement provisoire d'un enchaînement causal qui les précède et les emporte. L'individu n'est, *nolens volens*, que le vecteur obligé du système et de ses spécificités, en l'occurrence de ses tares.

Ainsi, le Blanc qui croit n'être pas raciste se trompe sur lui-même. Il peut bien argumenter tant qu'il veut, son discours est vide de sens aux yeux du *woke*. Celui-ci, même sans rien connaître de son vis-à-vis, sait que tout ce que le Blanc pense, dit ou fait procède du racisme. Et ses dénégations prouvent simplement que celui-ci est

mal à l'aise avec son propre racisme. Il y a même un terme pour ce malaise, la «fragilité blanche».

Pour le *woke* moyen, toutefois, l'essentiel n'est pas tel individu qui tient des propos sexistes ou racistes, même s'il convient bien sûr de le poursuivre sans pitié ni repos sur les réseaux sociaux et devant les tribunaux. L'essentiel, c'est que si cet individu est raciste, c'est parce que le système l'est. Là est la source du mal. C'est donc en amont qu'il faut intervenir, s'en prendre aux causes plutôt qu'à leurs effets. Il faut dénoncer le racisme constitutif du système, le «racisme systémique». Et c'est le système raciste lui-même qu'il convient de «déconstruire». Il en va de même pour le sexisme, l'homophobie et la transphobie, eux aussi «systémiques».

Sur le fond, la théorie systémique place les *wokes* devant une alternative impossible. Ils doivent choisir entre deux formes de contradiction logique. Soit le racisme blanc et le sexisme mâle sont systémiques, et dans ce cas, les *wokes* blancs et mâles sont eux-mêmes racistes et sexistes. Et les deux

blanches que sont Mmes Robin Diangelo, docteur en éducation multiculturelle, et Judith Butler, docteur *honoris causa* de l'Université de Fribourg, l'une et l'autre prophétesses universitaires et médiatiques du *wokisme*, sont sinon sexistes au moins racistes. Leurs discours *wokes* ne visent qu'à dissimuler leur racisme de blanches. Et la prétention de Mme Diangelo d'échapper au racisme sous prétexte qu'elle *le voit* n'est qu'une manifestation évidente de sa fragilité blanche.

Soit les *wokes* blancs ne sont pas racistes, ni sexistes, et ces dames non plus (je suppose), et alors le racisme et le sexisme ne sont pas systémiques. Et le mâle blanc retrouve sa liberté d'être ou de ne pas être raciste ou sexiste.

Au nom de quoi, d'ailleurs, les *wokes* blancs pourraient-ils étendre l'accusation de racisme à tous les Blancs tout en y échappant eux-mêmes? La réponse de Mme Robin Diangelo, énoncée avec un petit sourire supérieur, illustre l'ampleur du naufrage intellectuel et moral du *wokisme*: «Les gens sont souvent outrés parce que je généralise. Et c'est une idéologie sacrée, n'est-ce pas, vous ne pouvez pas généraliser...

Eh bien si, en tant que sociologue, je peux.» Un diplôme de sociologue vous permet donc d'échapper à la condition humaine, au racisme du système et à la logique élémentaire! L'esbroufe intellectuelle est sans conteste la caractéristique première des *wokes*. C'est une prudence compréhensible qui leur fait refuser la controverse!

La contradiction des *wokes* est un cas particulier de la contradiction fondamentale qui frappe toute philosophie déterministe. Soit l'homme est déterminé, c'est-à-dire non libre, et dans ce cas, son discours, *woke* ou non, n'a aucune portée universelle. Ce n'est même pas de la langue de bois, juste un ensemble occasionnel de bruits de bouche déterminé mécaniquement par des causes antérieures et dépourvu de tout sens général. Soit l'homme est libre, responsable de ce qu'il pense et fait, notamment en matière de race et de sexe, et alors la théorie «systémique», pilier du wokisme, s'évanouit dans les airs.

Olivier Delacréta

¹ Voir la vidéo renversante consacrée aux événements qui se sont déroulés en 2017 à l'Université d'Evergreen: www.youtube.com/watch?v=u54cAvqLRpA, 5'20" à 8'22".

CHUV: inventaire avant travaux

Le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) est au cœur du système de santé public vaudois et joue un rôle majeur dans la fourniture de soins, la recherche et la formation des professionnels de santé. Cette importance justifie l'intérêt que lui portent les acteurs de la santé, les milieux politiques, les médias et le public en général, qu'il soit malade ou bien portant.

Ce n'est certes pas une nouveauté mais aujourd'hui le CHUV fait face à des problèmes considérables à la fois techniques, financiers, organisationnels et sociétaux. Pour les relever, un plan de rationalisation piloté par une *task force* a été lancé en 2022, un comité stratégique a été nommé en 2023 et une nouvelle directrice générale, Mme Claire Charmet, a été nommée en 2024 et prendra ses fonctions en juin 2025. Dressons ici un inventaire des principaux chantiers qui occupent et occuperont ces différentes autorités.

– *Le financement*. En Suisse, le financement des hôpitaux repose sur une combinaison de subventions publiques et de recettes d'activités. Or les subventions et les recettes n'évoluent pas au même rythme que les coûts, ce qui met aujourd'hui le CHUV sous pression. Cette situation déficitaire limite sa capacité à investir dans les infrastructures et à recruter du personnel, risquant de mettre en cause à terme le maintien de toute l'étendue des prestations, voire de la qualité des soins. La récente votation sur le financement uniforme des soins impliquera une baisse importante des subventions cantonales et une augmentation correspondante des remboursements à charge de l'assurance de base. Le passage du système actuel au système futur ne manquera pas

d'augmenter la complexité déjà extrême du financement hospitalier et rien n'indique que le bilan final sera favorable au CHUV.

– *Les prestations d'intérêt général*. Outre ses ressources usuelles, le CHUV se voit chaque année attribuer par l'Etat des montants complémentaires importants au titre des prestations d'intérêt général. Celles-ci doivent notamment couvrir des activités comme la recherche, la formation ou les soins d'urgence. Selon un récent audit de la Cour des comptes¹, le montant versé annuellement est proche des 400 millions de francs sur un budget total d'un milliard de francs versé par le Canton à son hôpital cantonal. L'ampleur de la dépense, la transparence dans l'attribution des fonds, le rendement dans leur utilisation et l'équité à l'égard des autres hôpitaux vaudois sont des questions régulièrement et âprement débattues dans l'arène politique.

– *Le Plan Impulsion*. Lancé en 2022 par la direction du CHUV en collaboration avec le Département de la santé et de l'action sociale, le Plan Impulsion vise à rétablir l'équilibre financier du géant hospitalier vaudois d'ici 2028 en agissant notamment sur l'optimisation des charges, l'amélioration de l'efficacité des processus, l'augmentation et la diversification des sources de revenus. Ce programme prévoit notamment la création de centres de compétences partagés avec d'autres hôpitaux, la mise en commun des ressources pour certaines spécialités médicales, une collaboration accrue entre médecine de proximité et hôpitaux ainsi que des investissements dans la numérisation. Comme tout programme

d'économies et de rationalisation, celui-ci suscite des craintes, de la méfiance, voire de la résistance. Dans le contexte de pression économique décrit précédemment, les attentes sont élevées et la concrétisation des ambitions du Plan Impulsion demandera des arbitrages difficiles.

– *La gouvernance*. La gouvernance du CHUV a été et reste au cœur de nombreux débats. En août 2018, le Parti libéral-radical vaudois avait déposé une initiative parlementaire visant à transformer le CHUV en un établissement autonome de droit public. Après le rejet de cette proposition, le Conseil d'Etat a néanmoins décidé de doter le CHUV d'un Comité stratégique. Celui-ci est composé de neuf membres nommés en 2023 et a pour mission de renforcer la planification à long terme du CHUV et d'assurer une gouvernance équilibrée tout en préservant la nature publique de l'établissement qui demeure ainsi formellement un service de l'Etat. La question de la gouvernance se décline également à l'échelon exécutif avec la récente désignation de Mme Claire Charmet comme nouvelle directrice générale à partir de juin 2025. Celle-ci aura pour tâches de piloter les transformations de l'institution et le rétablissement de son équilibre financier, tout en garantissant le maintien de la qualité du CHUV. A noter qu'elle s'appuiera sur une équipe de direction dont plusieurs postes sont actuellement vacants ou occupés ad intérim.

– *L'Hôpital de l'enfance*. La planification hospitalière cantonale doit répondre à l'augmentation continue de la demande de soins. Dans ce cadre, des projets ont été mis

en route pour moderniser les infrastructures, notamment dans le domaine de la pédiatrie avec la construction et la prochaine mise en service du nouvel Hôpital des enfants. Il s'avère aujourd'hui que le projet souffre de certains retards et que les coûts d'exploitation ont été largement sous-estimés. Nul doute que ces difficultés renforceront les attentes envers la gouvernance du CHUV et augmenteront les pressions à la fois politiques et financières sur l'établissement.

Le système de santé est extrêmement complexe, coûteux, rigide et opaque. Il est le lieu d'enjeux considérables et de divergences d'intérêt quasiment impossibles à résoudre dans le contexte actuel. C'est dans cet environnement que le CHUV mène ses activités et les difficultés qu'il rencontre ne sont fondamentalement pas différentes de celles qu'éprouvent d'autres hôpitaux cantonaux ou universitaires. Il n'en reste pas moins que le CHUV représente un atout pour le Canton de Vaud, la santé de sa population, la formation des professions médicales, la recherche, le développement économique et le rayonnement du Canton. Il y a assurément de nombreux potentiels d'amélioration, des blocages à surmonter, des silos à décloisonner, des processus à fluidifier, des économies à réaliser, et des activités inutiles à abandonner, mais il est dans l'intérêt commun que les organes qui ont la charge de piloter le CHUV réussissent dans leur mission de réformer le navire amiral du système de soins vaudois.

Vincent Hort

¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/cour_comptes/1_Rapports_d_audit/80_Rapport.pdf

La vraie démocratie existe-t-elle?

Récemment, nous avons présenté deux auteurs se réclamant de *la vraie démocratie*. Alain de Benoist la définit comme organique; elle consulte l'ensemble des citoyens d'une nation pour connaître l'avis de la majorité lors de l'élection des gouvernants ou d'un référendum.

Selon Ludivine Bantigny, la démocratie directe est le régime propre aux collectifs ouverts à tous, qui délibèrent et votent en vue d'actions révolutionnaires destinées à *changer la vie*.

De Benoist et Bantigny sont opposés au libéralisme capitaliste et à la démocratie représentative dont ils dénoncent la dérive oligarchique.

Chacun des deux auteurs se heurte à une difficulté. Alain de Benoist devra se demander qui sont les citoyens d'aujourd'hui. Ce ne sont plus les hommes en armes de la *Landsgemeinde*, à l'heure où *enfantistes*, *animalistes* et *immigrationnistes* réclament le droit de vote pour leurs protégés. Quant à Ludivine Bantigny, elle s'interrogera sur l'ouverture véritable des collectifs: les milieux populaires qui choisissent Marine Le Pen sont-ils dignes d'appartenir au collectif? Sinon quel sort leur réserver?

En tant que membre de la Ligue vaudoise, nous rejetons l'idéologie démocratique; pourtant nous remplissons notre devoir civique quand il s'agit de voter, d'élire les conseillers communaux, députés et conseillers d'Etat vaudois, ou les

conseillers «nationaux» et les conseillers aux Etats.

Contradiction?

Nous vivons dans un pays prospère, en paix depuis 1848. La Suisse neutre ne ressemble pas aux *terres de sang* de l'Est européen ou du Proche-Orient. Nos gouvernements ne nous ont pas entraînés dans deux guerres suicidaires et ont empêché des conflits internes.

Dans une confédération de taille réduite, nous ne sommes pas si mal dirigés parce que la démocratie directe et le fédéralisme rectifient en partie les méfaits de l'idéologie égalitaire et partisane, grâce à l'exigence de la double majorité du peuple et des cantons.

La Ligue vaudoise ne recommande jamais un candidat de quelque parti que ce soit à une élection, mais elle donne des consignes pour les votations de façon à ce que la souveraineté vaudoise ne soit pas lésée. Nous respectons ces consignes parce nous savons que des personnes compétentes, de toute confiance, les ont élaborées dans le souci du bien commun vaudois.

En son cœur, la Ligue vaudoise n'est pas régie démocratiquement. Le président, responsable de l'action politique, décide après avoir consulté des personnes qui délibèrent sans recourir au vote majoritaire. La Ligue défend le pouvoir personnel. C'est ce qui nous attire en son sein au début de l'âge adulte.

Aujourd'hui, mâle blanc de plus de cinquante ans, nous réfléchissons à notre

parcours et nous constatons que le mode de décision démocratique y a joué un rôle minime. La démocratie partisane nous est restée étrangère. Nous n'avons jamais souhaité être élu à une tâche quelconque, nous n'avons pas quémandé des suffrages. Nous nous sommes contenté d'endosser les responsabilités auxquelles des chefs en qui nous avions confiance nous jugeaient dignes d'accéder.

Dès notre petite enfance, nous avons vécu dans des communautés hiérarchisées: une famille avec un père et une mère; la petite entreprise familiale avec un patron; l'école, ses instituteurs et ses professeurs; la paroisse et son pasteur; les sports pourvus d'entraîneurs et de «capitaines» d'équipe; l'armée et ses chefs; puis, professionnellement, les collègues et leurs directeurs, le Département de l'Instruction publique et des cultes avec des conseillers d'Etat qui nous convoquaient dans leur bureau pour nous rappeler notre *devoir de réserve* et nous reprocher notre esprit de rébellion face aux *mutations inéluctables*... Nous nous sommes accommodé de nos chefs, de la discipline, de l'autorité, des différences et des inégalités constamment présentes, éclatantes. Il fallait d'abord obéir pour apprendre à commander. C'est l'égalité démocratique qui détonnait. Nous étions moins à l'aise dans les assemblées, conférences des maîtres ou conseils de classe, où les décisions se prenaient à la majorité, où les orateurs se succédaient, où certains collègues, assis tout derrière ou tout devant, observaient quelle majorité se dessinait avant de lever la main; ces personnes se réchauffaient à l'opinion dominante... bien vaudoises en cela. Nous n'avons appartenu à aucun *collectif horizontal* où, dit-on, le chef est celui qui proclame: *il n'y a pas de chef ici!*

Notre révolte adolescente dans les années septante consistait à porter les cheveux courts, à ne pas rêver à un monde meilleur ou à l'égalité universelle. Nous nous sommes astreint à développer les dons reçus et à surmonter nos insuffisances criantes.

Peut-être avons-nous eu de la chance. Beaucoup de nos maîtres et de nos chefs militaires, du sous-of au commandant de corps, ont eu de l'autorité sur nous; ils nous ont permis de grandir, nous ont *augmenté* au sens étymologique du terme *autorité*.

Nous vivons dans un monde où inégalités et différences sont mal vues. On préfère l'égalité et la ressemblance. Seuls les sportifs et les artistes de haut niveau sont jugés admirables. L'inégalité de naissance est désormais tenue pour nulle, celle de la richesse est à la fois détestée et jalouse. L'idéologie démocratique égalitaire aplatit le monde, mais l'égalité n'est pas la justice. La démocratie elle-même subsiste quand elle reste immergée dans des configurations hiérarchiques qui l'empêchent de tout défaire en assurant un reste d'ordre et de discipline.

Les Cantons suisses sont légalement égaux en vertu de leur autonomie. Mais chacun sait que Zurich est plus riche et puissant que le Jura. Cela n'empêche qu'ils concourent tous deux, à leur mesure, au bien commun de la Confédération. Il en va de même pour les individus. Il appartient aux chefs, au delà de l'égalité légale, de découvrir les talents fort divers par lesquels les individus contribuent au bien de tous.

La vraie démocratie est supportable tant que des traits aristocratiques et monarchiques la rehaussent.

Jacques Perrin

Un droit évolutif

Le nœud des rapports entre la Suisse et l'UE est la défense de la souveraineté de notre Confédération au milieu de ce grand espace politique et économique, à tendance libérale et donc, en pratique, bureaucratique.

Comme la construction européenne est fondée sur un rapprochement toujours plus étroit entre les Etats membres, leurs économies et leurs habitants, l'évolution législative vers une intégration toujours plus forte de sujets toujours plus larges est consubstantielle à son organisation. Les règles d'évolution des traités signés avec la Suisse constituent donc un enjeu politique majeur. Jusqu'ici la Confédération avait négocié des traités statiques (soit sans reprise automatique des développements du droit européen), à l'exception de l'accord «Schengen-Dublin». Les Suisses ont d'ailleurs pu voir ce que représente l'extension des accords, puisqu'ils ont dû, en 2019¹, accepter un contrôle tatillon des armes à feu, que l'UE avait décidé d'intégrer dans cet accord supposé traiter des contrôles aux frontières, des visas et de l'asile.

Désormais, tous les accords, y compris ceux déjà conclus², seront soumis à une «reprise dynamique» de l'évolution du droit européen. Si le gouvernement suisse ne donne aucun détail sur le mécanisme décisionnel, il indique déjà que si la Suisse refuse de reprendre un nouvel acte juridique de l'UE, cette dernière «peut prendre des mesures de compensation proportionnées dans l'accord concerné ou dans un autre accord relatif au marché intérieur». Cela signifie que la Suisse doit reprendre en principe les évolutions du droit européen dans toutes les matières que l'UE rattacherait dans le futur aux domaines des accords conclus. Si la Confédération ne le fait pas, certes la modification ne lui sera pas applicable, mais elle

s'exposera à des sanctions (dont on ne sait pas qui jugera de leur caractère «proportionné», ni en regard de quoi elles devront l'être). Le Parlement et les citoyens suisses seront donc systématiquement soumis au chantage et au chaos en cas de refus d'une intégration plus forte dans l'UE.

De plus, la mention que ces mesures de compensation pourront être prises en lien avec «un autre accord relatif au marché intérieur» signifie que tous les accords seront liés et qu'un refus d'une modification sur l'un mettra potentiellement en péril l'ensemble des autres. Il s'agira donc, à chaque évolution, de voter sur le risque, non seulement de voir l'accord concerné résilié (comme pour Schengen-Dublin), mais chacun des autres accords de subir des altérations, sinon une résiliation. Si le paquet des bilatérales III ne contient pas formellement d'accord-cadre, le résultat en est matériellement identique, par la création d'un lien institutionnel entre tous les accords sur des domaines sectoriels.

Nous jugerons du talent des négociateurs helvétiques, du courage de notre gouvernement et de la conformité de ce nouveau paquet d'accords avec la souveraineté et les intérêts de la Confédération, lorsque nous en connaîtrons le résultat. A ce stade, nous doutons cependant que cet accord-cadre 2.0 soit différent, dans ses principes fondamentaux, de celui que le Conseil fédéral avait refusé de signer en mai 2021. Nous ne percevons pas non plus de motifs justifiant de s'écarter de la conclusion qu'il avait prise alors.

Olivier Klunge

¹ *La Nation* n° 2121 du 26 avril 2019; cf. aussi le vote de 2022: *La Nation* n° 2198 du 8 avril 2022.

² Le Conseil fédéral ne dit pas si l'accord de libre-échange Suisse-UE de 1972 est aussi concerné ou non.

Cher Père Noël...

Le directeur général de la Poste suisse a récemment annoncé sa démission. La presse enquête, interroge, cherche les raisons de cette décision. Pour notre part, nous pensons que la réponse pourrait être liée à cette autre information que la même presse nous avait annoncée quelques jours plus tôt: les enfants suisses écrivent de moins en moins de lettres au Père Noël. En décembre 2024, seules 31 724 missives lui ont été adressées, soit une diminution de 3% par rapport à décembre

puisque ce dernier est présent sur TikTok!

Où alors ont-ils compris qu'ils pouvaient écrire directement sur le site internet officiel www.perenol.fi? Hélas, cette théorie purement technologique ne tient pas non plus: le site en question permet curieusement... d'envoyer des lettres *du* Père Noël à tous nos amis; mais rien n'est prévu pour s'adresser directement au principal intéressé (qui, en finnois, se nomme Joulupukki; vous aurez au moins appris quelque chose). Quant au site du village du Père Noël (www.santaclausvillage.info), il invite à se déplacer en Finlande, à Rovaniemi, là où des lutins «posteront vos vœux pour vous». Vous feriez, vous, plus de 3000 kilomètres, juste pour aller donner une enveloppe à un lutin qui la glissera ensuite dans une boîte aux lettres?

Se pourrait-il que la diminution des lettres adressées au Père Noël exprime un *geste fort*, un *acte citoyen* visant à dénoncer son bilan carbone insuffisant? (La science a-t-elle calculé l'effet des flatulences de rennes sur la couche d'ozone?)

Finalement, l'explication la plus plausible est que les enfants croient de moins en moins au Père Noël – surtout s'ils en voient un différent dans chaque supermarché. En l'occurrence, cela confirmerait que les Romands y croient encore bien davantage que les autres, ce qui explique de nombreux résultats de votations populaires.

LE COIN DU RONCHON

2023. Le contraste entre les régions linguistiques est étonnant: 63% des envois provenaient de Suisse romande, 17% de Suisse alémanique et 16% de Suisse italienne.

Pourquoi les enfants écrivent-ils de moins en moins au Père Noël? La première explication qui vient à l'esprit est qu'ils savent de moins en moins écrire. Mais les chiffres ci-dessus indiqueraient alors que les petits Romands conservent tout de même des compétences bien plus élevées que leurs camarades du reste de la Suisse? On peine à y croire...

Peut-être que, faute de références culturelles traditionnelles, les enfants ne savent plus qui est le Père Noël? Mais l'hypothèse paraît peu crédible